



Notre amie Anne Tardieu est décédée, vendredi 30 janvier, d'un cancer foudroyant du poumon. Son cercle d'amis intime a été autour d'elle dans ses derniers instants. Comme dans toute sa vie elle a été d'une très grande dignité.

Anne était âgée de 64 ans et membre du Comité Central de la LDH. Notre association a été une des passions de sa vie. Adhérente depuis 1996, Anne a été longtemps membre et présidente la Section Paris 20^{ème}. Elle a été aussi présidente de la Fédération de Paris.

Toutes celles et ceux qui l'ont connue ont apprécié sa passion et son énergie, son naturel et son enthousiasme, sa vivacité et son humanité. Elle fut une femme totalement engagée dans les combats de la LDH, d'une activité inlassable et d'une grande chaleur dans ses rapports humains.

Dans le prolongement du Collectif Austerlitz :

Une liste de diffusion "En-campement Parisie" a été mise en place dans le prolongement de la dynamique initiée lors de l'évènement "En-campement parisien, cartographie du non-accueil" qui a eu lieu les 28 et 29 novembre dernier au Point Éphémère. Évènement à l'initiative de différents collectifs présents depuis 2 ans sur les campements parisiens. L'objectif est de continuer la mobilisation et l'échange d'informations autour des mobilisations, des actions militantes et culturels ainsi que des actions de solidarité. Sont présentes sur cette liste les personnes qui lors de l'Ag Ouverte ont laissé leurs coordonnées ainsi que des membres de l'inter collectif parisien/lles de France de soutiens aux migrant.es. L'objectif est de la laisser accessible au plus grand nombre, ouverte et horizontale.

Si vous souhaitez être inscrit sur cette liste ou pour toutes questions techniques sur le fonctionnement de la liste, des hésitations ou autres doutes merci de contacter également les administratrices/teurs dont voici les mails

Aubépine Dahan : aubepine@openmailbox.org

Patrick Butin : patrick.butin@gmail.com

Valérie Thomas : valerithomas1968@gmail.com (plus particulièrement impliquée dans le 13^{ème})

A lire absolument:

"Persécutés au pays, déboutés en France"

Le Centre Primo Levi est une ONG spécialisée dans les soins et le soutien aux personnes réfugiées en France, victimes de tortures et de violences politiques dans leur pays. Ceux qui ont subi ce genre de persécutions présentent des séquelles physiques mais aussi psychologiques que les médecins du Centre Primo Levi s'efforcent de soigner.

Or, nombre de leurs patients n'obtiennent pas le statut de réfugiés. Ainsi en 2015, **plus de 50% d'entre eux ont été déboutés du droit d'asile.**

Le centre a lancé une enquête dont le rapport intitulé "**Persécutés au pays, déboutés en France : rapport sur les failles de notre procédure d'asile**" est disponible sur leur site.

Il démontre par quels mécanismes le fait d'avoir été torturé ne suffit pas pour être un demandeur d'asile « crédible ».

Bien plus, ce sont les séquelles même de la torture (difficultés d'en parler, incohérences dues au traumatisme, problèmes de mémoire) qui desservent ceux qui l'ont subie lors des entretiens pour obtenir l'asile.

Le rapport montre aussi que le rejet de leur demande aggrave l'état de ces personnes.

On y voit très concrètement comment est bafoué un droit fondamental.

<http://www.primolevi.org/actualites/persecutes-au-pays-deboutes-en-france.html>

Christine Borzellino

Délit de solidarité, ça continue ...

Le « Le 9 novembre avait lieu le procès contre la solidarité de Houssam El Assimi et d'Aubépine Dahan. C'était aussi un procès qui montrait qu'en France, il était impossible d'imaginer que des personnes exilé.es vivant dans la rue puissent décider par elles-mêmes d'exercer leur, notre droit de manifester et de se rendre visibles autrement que comme des objets de mépris ou de charité sur des cartons. Impossible au point que la police en vienne à illégaliser cette manifestation pourtant déclarée. Ils ont tous deux été relaxé.es.

Houssam El Assimi est poursuivi pour violences sur agent de la force publique, doit faire face à un second procès mardi prochain, **le 17 janvier.**

Un procès qui cherche à faire un exemple parmi l'ensemble des personnes ...solidaires qui ont refusé l'utilisation des mots d'évacuation, mise à l'abri sous contrainte, contrôlé d'identité, d'opération de contrôle administratif... et affirmer que cet harcèlement de rue policier et administratif était quotidien et ne méritait rien d'autre que le nom de rafle.

Le résultat des différentes opérations d'évacuation des campements:

- 4000 arrestations de migrant.es,
- plus de 500 obligations de quitter le territoire
- 140 personnes placées en centre de rétention, et un nombre inconnu déporté vers le Danemark, la Norvège, l'Italie, etc. qui les renvoient dans leur pays d'origine

et pour Houssam : un placage, un bras tordu, un étranglement par deux policiers, 27 h de garde à vue, 3 jours d'ITT et une accusation absurde de violences. Malgré tous ces faits, il est convoqué mardi 17 janvier 2017 pour comparaître, à une audience au TGI de Paris pour "violence contre personne dépositaire de l'ordre public et rébellion". Procès à 9h, venir 1h avant pour passer les contrôles à l'entrée au Palais de Justice.

<https://www.facebook.com/events/229081937546089/>
<https://paris.demosphere.eu/rv/52254>

AGENDA

mercredi 18 janvier de 18h30 à 20h30
Comment surmonter la crise en Europe ?
Débat avec Michel Aglietta et Nicolas Leron

Fondation Jean-Jaurès

12 cité Malesherbes - 75009 Paris

À l'occasion de la sortie de *La double démocratie. Une Europe politique pour la croissance* (Seuil, janvier 2017), **Michel Aglietta** et **Nicolas Leron** viennent débattre de leurs propositions pour une revitalisation des démocraties nationales.

Entrée libre sur inscription dans la limite des places disponibles

[Fondation Jean-Jaurès<inscription@jean-jaures.org>](mailto:inscription@jean-jaures.org)

mardi 17 janvier à 19h : **Cérémonie des vœux à la mairie du XIII^e** - Sylvie Clavel représentera la section et fera part de nos attentes de réaction de la part de la mairie concernant la pétition que la section lui a transférée au sujet de l'accueil des migrants

mercredi 18 janvier à 19h : La section Paris 14/6 vous invite à l'occasion de la parution du livre collectif « **Le Monde qui vient** » à rencontrer Loïc Blondiaux à la librairie « Le livre écarlate » : 31 rue du Moulin Vert, Paris 14^e

samedi 21 janvier 2017 **Frontières et migrations: Peut-on parler d'une « crise migratoire » européenne ? Pourquoi, comment en sommes-nous arrivés là ?**

Organisé par les sections de l'Haÿ-les-Roses et du Kremlin-Bicêtre

Espace André Maigné - 18bis, rue du 14 juillet - Le Kremlin-Bicêtre

Intervenants :

François Tariq SARDI, artiste sonore et **Catherine TEULE**, vice-présidente de l'AEDH (Association européenne de défense de droits de l'Homme), et membre du Comité exécutif d'EuroMed Droits.

dimanche 22 janvier à 10H30 : Ciné droits de l'Homme, autour de **Democracy**, film documentaire de David Bernet. Débat « Institutions européennes et démocratie » en présence de J-R Suesser, groupe de travail LDH "Europe" et Brigitte Favarel Dapas, *Autour du 1^{er} mai*, ex conseillère à la représentation permanente de la France auprès de l'UE. Au Majestic Bastille : 2-4 boulevard Richard Lenoir, Paris 11^e, M^o Bastille

CALENDRIER 2017 DES RÉUNIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LDH, DIT "FÉDÉ"

6 février - 13 mars - 2 mai - 12 juin - 18 septembre - 6 novembre - AG → lundi 11 décembre

Communiqué LDH

Paris, le 21 décembre 2016

Crise du logement : conséquence d'un choix de société

Quand on sait que 3,8 millions de personnes souffrent de mal-logement ou d'absence de logement personnel,

Quand on sait que 1,6 million de personnes demandent un logement social, dont 400 000 en Ile-de-France,

Quand on sait que l'attente moyenne est de 3,6 années pour la France entière et de 7,4 années en Ile-de-France et de 12,8 années à Paris,

Quand on sait que plus le logement social demandé est petit, plus l'attente moyenne est longue (6,4 ans en France et 12,4 ans en Ile-de-France pour un T1),

Quand on sait que 70 % des demandeurs sont des personnes seules ou des couples, qui font des demandes pour des petites surfaces,

Quand on sait que les attributions ne concernent que les demandeurs solvables, c'est-à-dire ceux dont le paiement du loyer leur laisse un reste à vivre considéré comme suffisant par les propriétaires de ces « habitations à loyers modérés »,

Quand on sait que le droit au recours pour obtenir un relogement instauré en 2007 (droit au logement opposable) est de plus en plus exercé par les victimes du mal-logement, mais que, dans les faits, on constate que ce droit n'est pas respecté : ainsi, en mars 2016, on dénombrait 59 502 personnes reconnues bénéficiaires du droit au logement (Dalo), dont 44 013 en Ile-de-France, qui ne sont toujours pas relogées,

Quand on sait que depuis 2008 de plus en plus de locataires ont des difficultés à payer leur loyer, dues à son augmentation, dans le parc privé comme dans le parc social,

Quand on sait que cela a pour conséquence une forte augmentation des décisions judiciaires d'expulsion : 132 196 en 2015, dont 14 363 obtenues par intervention des forces de l'ordre, soit un bond de 24 % par rapport aux années précédentes,

Quand on sait que des habitats de fortune, des bidonvilles, des bâtiments ou édifices menaçant ruine contraignent des centaines de milliers de personnes à vivre dans l'indignité, que plus de 600 000 logements en France, dont 170 000 en Ile-de-France, sont potentiellement indignes, privés de confort ou insalubres, sans que les propriétaires de ces taudis soient pour autant poursuivis et condamnés,

Quand on sait que le dispositif d'hébergement assumé par l'Etat est complètement saturé, à la fois par l'augmentation des demandes mais aussi par l'impossibilité d'en sortir vu le manque de logements sociaux, que les maires refusent souvent de construire, sans que l'Etat leur en impose l'obligation,

Quand on sait que l'Etat continue à privilégier l'accès à la propriété pour les classes moyennes confrontées à la hausse des loyers du parc privé, plutôt que la production d'un parc locatif socialisé,

Quand on sait que cette politique patrimoniale contribue à la hausse des prix dans un marché non régulé, de plus en plus spéculatif, et stérilise ainsi « dans la pierre » plus de 14 % du PIB, un capital désormais improductif qui aurait pu être mieux utilisé,

Quand on sait tout cela, on ne peut plus accepter que la propriété soit un choix de société qui accroît l'endettement des ménages, condamne au mal-logement et à la rue des millions de personnes.

Une autre politique du logement qui n'oublie personne est possible. Elle a besoin de la mobilisation des citoyens pour voir le jour. Sans la mobilisation du corps social, le droit au logement, inscrit dans la loi, restera lettre morte demain comme aujourd'hui.

Citoyens qui serez demain appelés aux urnes, ayez conscience de la gravité de la situation du logement ! Faites-le savoir aux candidats qui se présenteront !

Projets de la section

Pour les futures réunions de section, plusieurs thèmes sont envisagés:

Suite à l'article de Laurent Mauduit sur Médiapart, un débat sur la Sécurité Sociale et la Santé en février ou mars.

Pour février ou mars également on envisage un débat sur le thème de la "Justice restauratrice".

Les réunions d'avril et mai seront consacrées à la préparation du congrès.

En juin, débat post-électoral et retour du congrès.

MINEURS ISOLES ETRANGERS - OÙ EN EST-ON A PARIS ?

Depuis janvier 2016 la PAOMIE (Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers gérée) par l'association France Terre d'Asile est remplacée par le DEMIE (dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers) géré par la Croix-Rouge.

C'est donc le DEMIE qui est chargé d'effectuer un entretien d'évaluation pour vérifier si le jeune a moins de 18 ans et est effectivement isolé.

La Paomie avait fait l'objet de nombreuses critiques et le Défenseur des droits, saisi de cas de non-respect des droits des MIE, avait dû rappeler les règles qui leur sont applicables.

Un an après la mise en place de la nouvelle plate-forme les militants qui accompagnent les MIE dans leurs démarches continuent d'observer des situations intolérables.

Deux exemples rapportés par les personnes qui participent à l'activité de l'ADJIE (Aide et Défense des Jeunes Isolés Etrangers).

Le témoignage de R.

"Je suis resté deux heures hier en milieu de journée en face du DEMIE. Ce que me disent les jeunes sortant des locaux est effrayant :

- 3 marocains dont un très jeune se présentent après trois jours dans la rue ; on les renvoie patienter dehors jusqu'à 15h où ils pourront rencontrer quelqu'un.

- un groupe de 5 jeunes sort un peu plus tard ; 2 guinéens et 3 ivoiriens. Trois d'entre-eux se sont vus mettre à la porte de l'hôtel la veille, sans aucune explication, alors qu'il n'y a pas encore eu de décision suite à l'entretien. Un des jeunes m'explique avoir mal aux côtes depuis les coups qu'il a reçus il y a quelques temps par les policiers au Maroc ; il espérait que le DEMIE puisse l'orienter vers un médecin dans l'après-midi.

- un guinéen ressort des locaux complètement désabusé ; après avoir dormi dehors 5 nuits sur le campement Saint-Denis, il se présente au DEMIE. On lui donne RV pour son entretien d'évaluation le 31...janvier! S'il est mis à l'abri à l'hôtel, vu comment d'autres en sortent rapidement sans aucune notification de la DASES, ce n'est pas rassurant.

Au cours des deux heures, j'ai vu aussi plusieurs fois des policiers entrer dans les locaux pour accompagner des jeunes, dont une camionnette avec 10 jeunes qui en sont sortis ; je pense qu'ils devaient être devant le centre Hidalgo, et que c'est la police qui a fait taxi...

Enfin, il y a un grand turn-over des salariés au DEMIE - comme c'était le cas du temps de la PAOMIE.

Vous pouvez voir le film et l'article de Hind Meddeb sur Paris ville "refuge" qui pose bien les termes du problème des MIE <https://radicalcinema.org/fr/20161221142202/>

Le témoignage de C.

"J'ai accompagné un jeune hier également qui avait déjà fait l'objet de 3 refus de guichet et qui est détenteur d'un acte de naissance et d'un jugement supplétif.

J'ai pu entrer à l'intérieur et être 'reçu' par l'agent d'accueil. J'avais envoyé un mail pour prévenir de ma visite (avec l'administration en copie)

Il m'a dit avoir bien reçu mon mail, et avoir été sollicité par le SEMNA qui demandait des infos sur le dossier du jeune. Il m'a affirmé avoir répondu au SEMNA et m'a dit attendre leurs instructions. En attendant le jeune a été invité à patienter à l'intérieur.

J'ai ensuite eu droit à toute une série de tentatives d'explications hasardeuses: Il m'a d'abord affirmé que le jeune avait fait l'objet d'une "pré-évaluation" qui avait conduit les services à l'orienter vers le droit commun (sous-entendu le 115).

Puis, face à mes interrogations sur le cadre légal des "pré-évaluations", il m'a dit que le jeune avait bien eu une évaluation classique mais qu'elle n'avait été formalisée par aucune décision administrative (et qu'ils auraient la décision administrative dans la journée justement).

Que le jeune n'avait pas été mis à l'abri parce que depuis une semaine, ils avaient de "gros problèmes de places" (d'où les convocations pour entretien sans mise à l'abri). Que le dispositif d'hébergement était saturé, et que 8 jeunes ont dû être logés dans un gymnase mercredi. Il m'a affirmé sans conviction qu'il s'agissait d'un gymnase destiné aux mineurs uniquement.

Il m'a ensuite invité à partir. Le jeune me rappelle deux heures plus tard: "ils m'ont dit c'est pas possible". Bien sûr aucune décision ne lui a été remise.

Les expulsions de mineurs, ça continue ...

Thierno, âgé de 16 ans, a fui la Guinée Conakry en 2015 pour échapper à la maltraitance de sa marâtre chez laquelle il vivait depuis le décès de son père en 2010. Sa mère était décédée quelques années auparavant.

A l'issue d'un long et périlleux périple (traversée Maroc/Espagne par la mer, enfermement dans un camp de réfugiés dans l'enclave espagnole de Ceuta), Thierno est entré en France en mars 2016. Il a demandé une prise en charge en tant que mineur isolé à Strasbourg. Il a été pris en charge sur ordonnance du Juge des tutelles au mois d'août et a pu intégrer un parcours de formation linguistique.

Mais le 22 novembre, il a été convoqué au commissariat, du fait d'un doute sur l'authenticité de ses papiers d'identité. Suite à son audition, il s'est vu notifier une obligation de quitter le territoire sans délai et un placement en rétention. Le jour même, il était placé au CRA de Metz en vue de son éloignement.

C'est suite à un refus d'embarquer à l'aéroport de Roissy CDG qu'il a été transféré fin décembre au centre du Mesnil-Amelot à son 36ème jour d'enfermement, fin décembre.

Mais il faisait l'objet de poursuites et devait être jugé au TGI de Strasbourg le 05/01/2017, pour falsification de documents d'identité. **Il aurait dû pouvoir être présent à son audience et s'expliquer devant le juge sur les faits qui lui étaient reprochés.**

Or, le lundi 02 janvier 2017 à 11H00, l'expulsion de Thierno était à nouveau programmée. L'expulsion n'aura finalement lieu que le 7 janvier vers 10h. Thierno est arrivé à Conakry à 18h, escorté par 3 policiers.

A aucun moment il n'a été question de lui donner la possibilité de répondre à la convocation du Tribunal ...

Soyons terre à terre, quel est le coût approximatif de cette expulsion :

- Frais de rétention 45 jours : nous manquons d'infos - même la Cour des comptes n'arrive pas à savoir ...

Trois policiers français ont escorté Thierno jusqu'à Conakry . Le vol a fait escale en Mauritanie.

- 1 billet d'avion aller sans retour + 3 billets aller-retour pour les escortes AR = 2500€

- Hébergement + frais de bouche sur place pour les 3 escortes pour une nuit = environ 600€

Quant au coût humain ...

Discussion

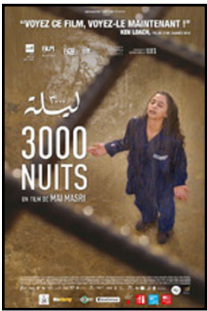
Dans le cadre de la Journée internationale contre l'islamophobie et la xénophobie s'est tenue à la Bourse du travail de St Denis, le 18 décembre 2016 un meeting dont le thème était « Islamophobie et xénophobie à l'heure de la présidentielle ». La LDH faisait partie des associations appelant à cette manifestation et Pierre Tartakowsky y a fait une intervention.

D'autres associations appelaient à cette manifestation dont un certain nombre prônent le rejet du gouvernement, des institutions, et parfois des "blancs" au nom du passé colonial.

Il a été décidé que la section écrirait au national (LDH) pour lui faire part de nos interrogations. Nous souhaiterions un débat interne à la LDH, concernant l'attitude à avoir vis-à-vis de ces associations.

La LDH soutient :

3000 nuits, de Mai Masri



Ce beau film, âpre, dur et émouvant, dénonce l'emprisonnement de milliers de Palestiniens de tous âges et origines dans les geôles israéliennes (près de 20 % des Palestiniens ont été détenus dans ces prisons à un moment ou à un autre). A travers le cas de l'héroïne inspiré de l'histoire d'une Palestinienne rencontrée par la réalisatrice, le film nous montre comment le recours à l'emprisonnement comme moyen de mettre un peuple à genoux ne fait que fortifier la résistance de ce peuple à l'oppression. En effet, cette jeune femme suspectée puis

accusée de terrorisme parce qu'elle a aidé un jeune homme blessé, lui-même suspecté et arrêté, va peu à peu fraterniser avec ses compagnes de cellule dans la résistance menée malgré une répression féroce.

Quelques précisions de Marianne Wolff, surprise du pourcentage annoncé :

4,6 millions d'habitants (Cisjordanie + Gaza). 20% = 900 000

Dans un article du monde de 2011:

"Le président de l'Autorité palestinienne s'est félicité de la libération annoncée de 1 072 Palestiniens. Mais il a aussitôt insisté sur le fait qu'il restera "dans les prisons israéliennes 5000" de ses compatriotes "attendus impatiemment par leurs familles". L'organisation israélienne B'Tselem, la seule à tenir un recensement faisant autorité concernant les détenus palestiniens, estimait le chiffre à 5 204 en août dernier.

Une ONG palestinienne, Addameer, en comptait 5 554 en juin. Un chiffre en forte baisse si on le compare aux quelques 10000 détenus pendant la première Intifada (1987-1993)."

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/10/13/qui-sont-les-palestiniens-detenus-dans-les-prisons-israeliennes_1586932_3218.html#SxjApRRA0XBHq5G.99

Le site de B'Tselem en recense environ 7000 en avril 2016 (http://www.btselem.org/statistics/detainees_and_prisoners)

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-Mathieu Meunier
julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9e étage dans le centre PMF. 90, rue de Tolbiac, 75013.
rusparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Germaine Grinspan - saxifrage5@orange.fr

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse:

<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>.



L'émission de Radio Libertaire (89.4) du vendredi 30 décembre 19h-21h a été consacrée à la question des media "médias privés, défense d'informer ?"

Elle était animée par Alain Renon, journaliste membre de la section du 10.11 et Boudjemaâ Dahmane, président de la section ; les invités étaient :

- **Nicolas Vescovacci**, journaliste indépendant. Réalisateur de "Les Mulliez, une famille en or" (pour Spécial Investigation de Canal+); Enquête sur le Crédit Mutuel (censuré par Canal + / Bolloré et diffusé en octobre 2015 par France 3)...

- **Laurent Mauduit** (Mediapart), qui vient de sortir "Main basse sur l'information", éditions Don Quichotte.

Parution d'Hommes & Libertés n° 176

« **Les communs, un nouvel universalisme ?** »

Décembre 2016

[Sommaire en ligne](#)



PROCHAINE REUNION DE SECTION

Jeu 9 Février :
Sécurité Sociale et santé

à 20 h à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013 - M° Maison Blanche

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 16h à 18h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com

Groupe Etudiants:

contact : hadrien-12@live.fr